

# 10<sup>ème</sup> Championnat suisse des jeunes éleveurs de petits animaux



19.– 20. janvier 2019  
Mehrzweckhalle Lenzburg  
[www.kleintiere-schweiz.ch](http://www.kleintiere-schweiz.ch)



## Règlement d'exposition du 10<sup>e</sup> Championnat des jeunes éleveurs

**Organisateur : Fédération argovienne des éleveurs de  
petits animaux / Aargauischer Kleintierzüchterverband AKV**

**Devise : „Tierischer Spass im Rüebli-land“  
Du plaisir au pays des carottes**

### 1. Dates

<b>Délai d'inscription</b>	Vendredi, 30.11.2018 (Courrier A) à transmettre au préposé cantonal
<b>Livraison des animaux et des produits en peaux</b>	Judi, 17.01.2019 de 16h00 à 21h00
<b>Jugement</b>	Vendredi 18.01.2019
<b>Programme cadre</b>	Samedi 19.01.2019 début 10h30
<b>Remise des prix</b>	Dimanche 20.01.2019 à 13h30
<b>Reprise des animaux</b>	Dimanche 20.01.2019 à partir de 16h00

### Heures d'ouverture

Samedi	19.01.2019	10h00 à 23h00 Restauration 10h00 à 21h00 Exposition
Dimanche	20.01.2019	09h00 à 16h00

## 2. Dispositions générales

Les exposants ont l'obligation d'être membre d'une société affiliée à Petits animaux Suisse et d'être âgés entre 7 et 18 ans au moment de l'inscription ou de l'exposition (années de naissance 2000 à 2011).

Plusieurs unités peuvent être exposées par division et groupe d'intérêt pour les cochons d'Inde :

Lapins de race	par couple (un mâle et une femelle)
Lapins selon standard EE	par couple (un mâle et une femelle)
Volailles de race de toutes espèces	par couple (un mâle et une femelle)
Pigeons de race	4 animaux (de race identique)
Oiseaux d'agrément	4 animaux (catégorie selon choix)
Cochons d'Inde	1 animal (mâle ou femelle)
Produits en peaux ou en laine Angora	1 unité

**Seules les races non reconnues dans le standard 15 sont à inscrire pour le jugement des lapins selon standard EE (Europe).**

En principe, il est renvoyé aux règlements d'exposition des divisions ainsi que du groupe d'intérêts pour les cochons d'Inde et de Couture sur peaux Suisse. Ce qui n'est pas prévu dans ces règlements est de la compétence du comité d'organisation ainsi que du comité de Petits animaux Suisse.

## 3. Inscription

L'inscription devra se faire au moyen du bulletin d'inscription joint, il sera transmis au **posé cantonal** à la jeunesse avant le **30.11.2018**.

Tous les documents sont mis en ligne à l'adresse **[www.kleintiere-schweiz.ch](http://www.kleintiere-schweiz.ch)**.

## 4. Frais d'inscription

Pour les lapins, volailles, pigeons et oiseaux d'agrément :  
CHF 20.00 par unité y. c. catalogue (les unités suivantes CHF 15.00)

Pour les cochons d'Inde :  
CHF 15.00 par animal (animaux supplémentaires CHF 10.00/sujet)

Produits en peaux ou laine Angora :  
CHF 10.00 (toute unité supplémentaire CHF 10.00)

Petits animaux Suisse prend en charge CHF 10.00 par unité exposée, respectivement CHF 5.00 par cochon d'Inde. Les divisions et Couture sur peaux Suisse participent également avec CHF 5.00 par unité. Ces montants sont versés directement à l'organisateur.

## **5. Versement des frais d'inscription**

L'exposant doit s'acquitter des frais simultanément avec l'inscription. Le versement se fera sur le compte de :

**Aargauischer Kleintierzüchterverband AKV, 5001 Aarau**

**Compte : 50-6-9**

**IBAN : CH 91 0076 1016 0103 0110 1**

**En faveur du 10<sup>e</sup> Championnat des jeunes éleveurs à Lenzbourg**

## **6. Transport**

Les cages et boîtes de transports doivent correspondre aux prescriptions de la protection des animaux et des divisions. Ils peuvent être déposés sur place.

## **7. Prix**

Prix par unité, si le ou les sujets a - ont été jugé(s). Chaque exposant(e) reçoit un prix par catégorie. Des prix spéciaux seront remis aux vainqueurs de chaque catégorie.

## **8. Remise des prix**

Remise des prix « Champion Suisse des jeunes éleveurs » : Dimanche à 13h30

## **9. Nourriture**

Lapins	Foin, graines et eau
Volailles en tous genres	Graines pour volailles de parc et eau
Pigeons	Mélange pour pigeons et eau
Oiseau d'agrément	Graines et eau (certaines races ont besoin de nourriture adaptée à leur race. Celle-ci doit être fournie par l'exposant lui-même)
Cochons d'Inde	Foin, carottes, concombres, pellets et eau

Si l'exposant ne met qu'une auge, il est renoncé aux graines.

**Chaque exposant doit fournir ses propres auges à nourriture.**

**Des objets à ronger pour lapins sont mis à disposition par l'organisateur.**

**Les lapins doivent obligatoirement être vaccinés contre la maladie VHD variante 2. Une copie du certificat de vaccination doit être fournie lors du contrôle d'admission.**

## **10. Jugement**

Le jugement a lieu à huis clos. Les juges et experts sont formés et mandatés par les divisions.

### **Cérémonie d'ouverture**

**Samedi, 19.01.2019 à 11h30, à la halle polyvalente „Schützenmatte“ à Lenzbourg**

Vice-présidente de  
Petits animaux Suisse

Président du CO  
Aargauischer  
Kleintierzüchterverband

Regula Wermuth

Ruedi Hofmann